

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2025

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	24
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU DEMARRAGE DE L'ENQUETE
PUBLIQUE CONJOINTE
PREALABLE A LA DECLARATION
D'UTILITE PUBLIQUE ET
PARCELLAIRE DU PROJET DE LA
ZAC DU FORT MAHIEU**

DELIBERATION:

Publiée le 27 juin 2025
Rendue exécutoire le 27 juin 2025
Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 27 juin
2025

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 27 juin 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 4 juin 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin,
Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30,
après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace
AgoraLys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance
plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :
Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine,
LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie,
PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie,
DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT
Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline,
LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;

Etaient excusés avec procuration, absents :
Monsieur Michael LEROY, procuration donnée à M. Lionel HOUZET,
Monsieur Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
Me Marie-Maud CAMPHYN,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à
l'article L.2121-5 du CGTC ;

L'aménagement d'un parc d'activités au Fort Mahieu (Porte des
Anglais), sur le territoire d'Erquinghem-Lys, visera à accueillir de la
production, de l'artisanat, des commerces et services ou bureaux, sur
une emprise foncière de 15,9 hectares.

L'opération permettra en outre, de qualifier les deux zones humides
existantes et de réaliser un traitement paysager qualitatif afin de
connecter ce site aux voiries existantes.

Le projet a fait l'objet d'un examen approfondi par la mission
régionale d'autorité environnementale et les services de l'Etat, au
titre de l'étude d'impact et du dossier de la « Loi sur l'Eau ».

Le permis d'aménager correspondant à été délivré par la commune à
l'opérateur, la SEM Ville Renouvelée, le 30 octobre 2024, sous l'égide
de la Métropole Européenne de Lille propriétaire des terrains.

Par arrêté Préfectoral du 2 juin 2025, Monsieur le préfet du Nord a
prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la
déclaration d'utilité publique (DUP) et parcellaire du projet, du 23
juin au 25 juillet, en application des dispositions du Code de
l'Expropriation pour cause d'utilité publique et d'environnement.

Un commissaire enquêteur désigné par le préfet, se tiendra à la
disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales,
lors de permanences planifiées en mairie d'Erquinghem-Lys, les 23
juin, 9, 17 et 25 juillet (en demi-journée).

Les formalités d'affichage et de publicité, seront réalisés 15 jours
avant le démarrage de l'enquête publique.

Des notifications individuelles du dépôt du dossier seront adressées
par la SEM Ville Renouvelée aux propriétaires concernés par lettre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2025

NOMBRE :

De conseiller en exercice	28
De présents	24
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

Avis du Conseil Municipal, enquête publique DUP, P.2

recommandée avec avis de réception avant l'enquête, selon une liste établie conformément à l'article R.131-13 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

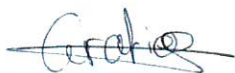
Le dossier d'enquête publique comportera les pièces exigées par les articles R.112-4 et R.131-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et R.123-8 du Code de l'Environnement (*étude d'impact et son résumé non technique, avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la MEL*). Un exemplaire du dossier sur support papier sera disponible en mairie, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture. Une version numérique du dossier sera également accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord, à l'adresse suivante : <https://www.nord.gouv.fr/Enquete-publique-Parc-d-activites-Fort-Mahieu-Erquinghem-Lys>.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions, soit en les consignant sur le registre papier ouvert à cet effet, soit en les consignant sur le registre numérique dématérialisé via le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/fort-mahieu-erquinghem-lys>, soit par courriel à l'attention du commissaire enquêteur : fort-mahieu-erquinghem-lys@mail.registre-numerique.fr.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité, un avis favorable à la procédure d'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'un parc d'activités « Fort Mahieu » et parcellaire à la cessibilité des propriétés nécessaires à la réalisation du projet.



Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN



Adopté Pour Ampliation
Le Maire